

**PROCES-VERBAL DU COMITE ORDINAIRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANDEEN
DU 15 février 2023 (faisant office de compte-rendu)**

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023 ;

Centre Social « Espace Socioculturel du Candéen » / France Services :

- 1/ Convention de partenariat à signer avec l'Ecole de Musique de l'Anjou Bleu pour du prêt de matériel ;
- 2/ Convention à signer avec le Service Territorial Educatif en Milieu Ouvert (STEMO) Anjou Mayenne pour l'occupation de locaux au sein de l'Espace Socioculturel du Candéen ;
- 3/ Projet partenarial culturel avec les Vallons de l'Erdre pour certaines écoles du candéen ;

Technique :

- 4/ Contrat de maintenance à signer pour l'entretien de la chaudière fuel située au 1 avenue Firmin Tortiger à Candé ;

Délégations de pouvoir du comité syndical au Président ;

Questions diverses.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance M. Nicolas BOUILDE, qui en a accepté les fonctions. (art L.2121-15 du CGCT).

Les délibérations du comité syndical ont toutes été affichées le 16 février 2023 au siège du SIC et reçues au contrôle de légalité ce même jour.

Début de la séance à 21h00 à la Mairie de Candé.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2023 : adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Présent(e)s	ANGRIE	6/ M. Daniel PENVEN	LOIRE
	1/ Mme Marie-Noelle RICHARD	7/ M. Fabien AUBRY	11/ M. Jacques ROBERT
		CHALLAIN-LA-POThERIE	12/ M. Pascal DUFOUR
	CANDE		
	2/ M. Pascal CROSSOUARD	CHAZE-SUR-ARGOS	
	3/ M. Nicolas BOUILDE	8/ Mme Claire TRILLOT	
	4/ M. Alain BESNARD	9/ Mme Françoise COUE	
	5/ Mme Marie-Thérèse DILE	10/ Mme Danièle DAMLOUP	
Suppléé(e)s,excusé(e)s ou absent(e)s	Membres du SIC : 15 ; Présents : 12 ; Peuvent voter : 12 Mme Audrey TAILLANDIER et Mme Charlotte GAIGNON, excusées et M. Anaël ROBERT, absent.		

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-02-15-001

Convention de partenariat à signer avec l'Ecole de Musique de l'Anjou Bleu pour du prêt de matériel

Le Vice-Président en charge du social explique que l'Ecole de Musique de l'Anjou Bleu a fait savoir qu'elle pouvait prêter du matériel technique à des partenaires pour l'organisation d'événements à vocation culturelle sur le territoire.

Le 17 mars 2023 à 19h, est organisé à la bibliothèque de Candé, un apéro/concert d'Elisabeth « Da Pontce » qui nécessite un peu de matériel technique. A cette occasion, une convention de partenariat présentée par le Vice-Président doit être signée. Le coût du spectacle est de 1 160.50 € hors frais de déplacements, restauration et hébergement éventuellement nécessaires. Une quarantaine de personnes pourront assister au spectacle. Les recettes du Conseil départemental 49 via Anjou Bleu Communauté de la Convention d'Animation et de Développement Culturel (CADC) devraient couvrir cet événement.

Le Vice-Président propose de valider les termes de la convention de partenariat avec une prise d'effet au 16 mars et une fin au 21 mars 2023 ainsi que le devis du spectacle.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-VALIDE les termes de la convention de partenariat à signer avec l'Ecole de Musique de l'Anjou Bleu, sise Maison de Pays - Route d'Aviré - 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU, pour assurer du prêt de matériel à titre gracieux du 16 au 21 mars 2023.

-DIT que la convention de partenariat correspondante est annexée à la présente délibération.

-VALIDE la tenue du spectacle apéro/concert du 17 mars 2023 pour un coût de 1 160.50 € hors frais de déplacements, restauration et hébergement éventuellement nécessaires et les possibles frais de SACD/SACEM.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et le contrat de cession des droits d'exploitation à venir ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-02-15-002

Convention à signer avec le Service Territorial Educatif en Milieu Ouvert (STEMO) Anjou Mayenne pour l'occupation de locaux au sein de l'Espace Socioculturel du Candéen

Le Vice-Président en charge du social explique que le Service Territorial Educatif en Milieu Ouvert (STEMO) Anjou Mayenne a sollicité le SIC afin de pouvoir utiliser un bureau de permanence au sein de l'Espace Socioculturel du Candéen (ESC), de manière ponctuelle selon les besoins et les disponibilités, au 1 avenue Firmin Tortiger à Candé, pour assurer la mise en place de visites en présence de tiers de de jeunes du candéen et de leurs familles.

Cela permettrait aux personnes de se rencontrer, dans un endroit neutre et plus proches des lieux d'habitation.

Le Vice-Président présente la convention et propose d'en valider les termes pour une prise d'effet au 20 février 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-VALIDE les termes de la convention d'occupation des locaux à signer avec le Service Territorial Educatif en Milieu Ouvert (STEMO) Anjou Mayenne sise 220 avenue Mendès France – 49800 TRELAZE, pour assurer la mise en place de visites en présence de tiers de de jeunes du candéen et de leurs familles de manière ponctuelle, à compter du 20 février 2023, au 1 avenue Firmin Tortiger à Candé.

-DIT que la convention d'occupation des locaux correspondante est annexée à la présente délibération.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-02-15-003

Projet partenarial culturel avec les Vallons de l'Erdre pour certaines écoles du candéen

Le Vice-Président en charge du social informe d'un projet de partenariat culturel entre le SIC et la commune des Vallons de l'Erdre.

Ce projet consiste à proposer aux enfants de CP/CE1/CE2 des écoles de Loiré (20) et Angrie (33) de se rendre le mardi 23 mai 2023 à 14h aux Vallons de l'Erdre (Saint-Mars la Jaille) pour y voir un spectacle culturel.

Les écoles participent directement financièrement (4 € par élève) en remboursant aux Vallons-de-l'Erdre et il est demandé au SIC de prendre en charge le devis de transport établi à 298 € TTC par les transports Michel.

Le Vice-Président propose de valider cette prise en charge pour cet événement culturel à destination d'élèves de CP/CE1/CE2 des école d'Angrie et Loiré.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-VALIDE la prise en charge, pour cet événement culturel du 23 mai 2023 à destination des élèves de CP/CE1/CE2 des écoles d'Angrie et de Loiré, du devis de transport établi par les transports MICHEL sise ZI Henri DUNANT – VERN D'ANJOU – 49220 ERDRE-EN-ANJOU, à hauteur de 298 € TTC.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-02-15-004

Contrat de maintenance à signer pour l'entretien de la chaudière fuel située au 1 avenue Firmin Tortiger à Candé

Le Président rappelle au comité syndical que le mode de chauffage est par pompe à chaleur dans le bâtiment situé au 1 avenue Firmin Tortiger à Candé et qu'en cas d'insuffisance, une chaudière fuel existante depuis 1997 prend le relais. Il est nécessaire de signer un contrat de maintenance du 01/01/2023 au 31/12/2023 pour que la chaudière soit entretenue.

2 propositions ont été reçues :

-Société BAUDOUIN pour 492 € TTC par an

-Sarl ALIX pour 180 € TTC pour une intervention ponctuelle. Le tarif du gicleur est établi à 15 € HT mais le prix peut varier à la hausse ou à la baisse selon le modèle de gicleur à remplacer.

Le Président présente les termes des deux propositions et propose de retenir l'entreprise ALIX.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE les conditions du devis de maintenance/entretien de la chaudière fioul du SIC à signer avec la société ALIX Guillaume sise 10 ZA du Petit Gué – 49440 ANGRIE pour un montant de 180 € TTC en précisant que le prix du gicleur établi à 15 € peut varier à la hausse ou à la baisse selon le modèle de gicleur à remplacer.

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELEGATIONS DE POUVOIR DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

- Convention de stage signée avec Mme Bertille DAVID dans le cadre de sa licence sociale 2^e année du 27/02 au 24/03/2023. Elle sera avec Laure GIRAUDEAU.
- Appel à projet prime réseau 2023 déposé auprès du bibliopôle 49 : demande de 550 € sur budget 850 € pour acquérir des mangas et BD à destination du public adolescent
- Etat des dépenses et des recettes arrêtées au 13/02/2023 : pas de remarques des élus

QUESTIONS DIVERSES

-Journée Fédérale autour de la transition écologique à Beaucouzé : Mardi 21 Mars de 9h à 17 : Minibus de Candé possible

-stats activité 2022 Multiaccueil + réunion avec VYV le vendredi 07 avril à 10h au SIC pour échanger sur le bilan de l'année 2022 et le démarrage du nouveau marché

-démission de Thibault CHEDANNE, animateur jeunesse, effective au 25/02/2023 : poste remis à la vacance, candidatures possibles jusqu'au 09/03/2023 – diffusez largement

-trésorerie au 13/02/2023 à 263 000 €

-projet « "La réussite scolaire, une ambition partagée" ; réponse par l'association de Bowling à un appel à projet du Conseil Départemental 49. Le but est de créer un partenariat avec le SIC et le collège pour que des jeunes en difficulté de concentration puissent s'évader et revenir plus concentrés à l'école. Retour positif du Conseil départemental 49.

L'intervenant, M Joël DARCHY, Président de l'asso de bowling,, est un ancien travailleur social, aujourd'hui diplômé d'un monitorat de bowling. Il cherche aussi à faire travailler la mémoire et profite du bowling pour enseigner certaines notions en sciences, mathématiques, technologie etc... Un de ses objectifs est aussi d'apprendre le jeune à développer le sens de la cohésion au sein d'une équipe.

L'activité se déroulera tous les mercredis matin au collège et, de temps en temps, le vendredi après-midi au bowling de Ste Gemmes/Loire ou Beaucouzé. Cette proposition est entièrement gratuite. Les enseignants seront prévenus de l'absence de l'enfant en classe.

L'équipe de direction du collège a choisi quelques élèves, en fonction de leurs difficultés, notamment de concentration en classe. Ils pensent que, parfois, il vaut mieux être absent à quelques cours et être plus concentré à ceux où l'on est présent...

Besoin d'un animateur + minibus les vendredis après-midi suivants : Vendredi 3 Mars ; 24 Mars ; 7 Avril ; 5 Mai ; 2 Juin ; 23 Juin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait et affiché à Candé, le 16 février 2023

**Le Président,
Pascal CROSSOUARD**

